



**MÉ MORANDUM D'ENTENTE  
SUR LA CONSERVATION DES  
REQUINS MIGRATEURS**

CMS/Sharks/MOS3/CRP5  
12 décembre 2018

(du Document CMS/sharks/MOS3/Doc.13.1/Annexe 2)

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS  
POUR LE MdE REQUINS**

1. Le Programme de renforcement des capacités vise à orienter les Signataires du MdE Requins, le Comité consultatif, le Secrétariat et les Partenaires coopérants en vue d'améliorer l'ensemble des capacités nécessaires pour mettre en œuvre le Plan de conservation du MdE Requins.
2. Le Programme inclut des activités clés hautement prioritaires, qui sont destinées à répondre aux principaux besoins en renforcement des capacités des Signataires. Le Programme devrait régulièrement mis à jour à chaque MOS et tenir compte des besoins en renforcement des capacités exprimés par les Signataires. Pour évaluer ces besoins, les procédures suivantes sont prévues :
  - a. Enquête menée par le Secrétariat (tous les trois ans)
  - b. Expression directe des besoins par les Signataires au Secrétariat (rapport national et à tout moment entre les sessions)
3. La mise en œuvre du Programme devrait être financée par des contributions volontaires et des contributions en nature des Signataires et d'autres pays ou organismes donateurs.
4. Dans la mesure du possible, la CMS est invitée à appuyer ces activités dans le cadre de ses initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités.
5. Selon les besoins et les possibilités, le renforcement des capacités devrait être entrepris en coopération avec d'autres organisations compétentes, en particulier, mais sans s'y limiter, la CITES, la FAO, les ORGP et les Conventions et plans d'actions sur les mers régionales (RSCAP) ainsi que le secteur sans but lucratif et privé.

Activités	Entité chargée de la mise en œuvre	Priorité <sup>1</sup>	Recommandations du Comité consultatif
1. Capacités techniques :			
a) Élaborer ou mettre à jour/traduire et diffuser des guides d'identification ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> </ul>	1	Les guides d'identification doivent être élaborés selon les besoins de la région. Il faudra peut-être mener des études afin d'établir une liste des espèces présentes dans certaines zones et régions ; une coopération avec la CITES et l'OAA est recommandée.
b) Élaborer des guides d'identification CMS/CITES en plusieurs langues.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> </ul>	1	
c) Identifier les supports de formation existants ou en élaborer de nouveaux, y compris pour la Formation des Formateurs (FdF), sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'identification des espèces ;</li> <li>– la documentation des protocoles normalisés ;</li> <li>– la collecte et la communication des données (dont l'analyse préliminaire, le stockage des données) ;</li> <li>– la manipulation sûre et les techniques de remise à l'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires en coopération avec les ORGP</li> </ul>	1	L'OAA fournit déjà des supports de formation sur la collecte, l'analyse et la communication des données ; l'Agence américaine d'observation océanique et atmosphérique des États-Unis (NOAA) et d'autres fournissent des guides sur la manipulation sûre et les techniques de remise à l'eau.
d) Proposer des formations ou informer les Signataires des ateliers de formation pertinents dans leur région.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Comité consultatif</li> <li>– Partenaires coopérants</li> <li>– Secrétariat</li> </ul>	2	Les Signataires ayant des besoins de renforcement des capacités peuvent être invités à des ateliers régionaux organisés par d'autres Signataires, organisations pertinentes ou partenaires coopérants.

<sup>1</sup> Les activités ont été classées par ordre de priorité, sur une échelle de 1 (priorité absolue) à 3 (priorité la plus faible).

Activités	Entité chargée de la mise en œuvre	Priorité <sup>1</sup>	Recommandations du Comité consultatif
e) Faciliter l'échange de connaissances et d'expertise entre les Signataires au sein des régions et entre elles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> <li>- Partenaires coopérants</li> <li>- Secrétariat</li> </ul>	3	Cela peut prendre la forme d'ateliers de formation ou de fourniture de supports de formation ; stockage de supports de formation. Mise à disposition de bases de données et aide à l'analyse et à la communication.
2. Élaboration des politiques :			
a) Analyser les stratégies et la législation nationales et donner des orientations.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Partenaires coopérants</li> </ul>	1 sur demande	Sur demande des Signataires ; Les organismes régionaux des pêches pourront peut-être aider à analyser les stratégies.
3. Conformité et application des espèces inscrites à la CMS :			
a) Proposer des formations et élaborer des supports de formation pour le personnel national en charge de la surveillance et de l'application.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Partenaires coopérants</li> </ul>	1	Les organismes régionaux des pêches pourront peut-être aider sur ce point.
4. Conservation et réhabilitation des habitats :			
a) Assister les Signataires dans l'aménagement des espaces marins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> </ul>	3	Veuillez vous référer au document CMS/Sharks/MOS3/Outcome 3.x .
b) Aider à l'élaboration de plans de gestion.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Comité consultatif</li> </ul>	3	Veuillez vous référer au document CMS/Sharks/MOS3/Outcome 3.x .
5. Développement et gestion de projets de conservation :			
a) Stimuler et encourager le développement de projets, par ex. par le biais de subventions de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signataires</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Partenaires coopérants</li> </ul>	2	

Activités	Entité chargée de la mise en œuvre	Priorité <sup>1</sup>	Recommandations du Comité consultatif
6. Sensibilisation et communication/Participation de la communauté :			
a) Élaborer des supports de sensibilisation ou identifier les supports existants pouvant être adaptés aux besoins des différents pays et régions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Partenaires coopérants</li> <li>– Secrétariat</li> <li>– Comité consultatif</li> </ul>	2	Des informations sont peut-être déjà disponibles par le biais des Signataires ou des ONG.
b) Aider à l'élaboration d'évènements communautaires afin de sensibiliser à la conservation des requins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Partenaires coopérants</li> <li>– Secrétariat</li> </ul>	2	
7. Coopération avec d'autres États de l'aire de répartition :			
a) Informer les Signataires des opportunités de coopération régionale ou internationale, telles que les initiatives, projets ou réunions internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Secrétariat</li> <li>– Partenaires coopérants</li> </ul>	1	Cette activité pourrait être réalisée à faible coût.
b) Encourager les Signataires à s'engager dans les accords internationaux existants (Conventions maritimes régionales, Plans d'action et autres organes régionaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Partenaires coopérants</li> </ul>	2	
8. Financement :			
a) Identifier les fonds appropriés et sensibiliser les Signataires et les États de l'aire de répartition aux opportunités de financement pour la mise en œuvre du MdE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Secrétariat</li> <li>– Partenaires coopérants</li> <li>– Comité consultatif</li> </ul>	1	Les Signataires, les partenaires coopérants et le Comité consultatif pourront peut-être donner leur avis sur les propositions.
b) Encourager les organismes de financement à prendre en compte les inscriptions à la CMS comme critère pour évaluer les propositions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Signataires</li> <li>– Secrétariat</li> </ul>	2	